

Loi

Générale

modern

# Loi n° 86-AN/95/3e L portant ratification du traité d'entraide judiciaire entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le Gouvernement de Transition d'Ethiopie.

n° 86-AN/95/3e L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
2 juillet 1995

Numéro JO  
n° 13 du 15/07/1995

Date du numéro  
15 juillet 1995

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

## VISAS

**Vu** la Constitution du 4 septembre 1992 : Vu le décret n°95-0059/PRE du 8 juin 1995 portant remaniement des membres du gouvernement et fixant leurs attributions ;

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Est ratifié le traité d'entraide judiciaire entre le Gouvernement de Transition d'Ethiopie et la République de Djibouti. Art. 2 – La présente loi sera enregistrée et publiée au journal officiel de la République dès sa promulgation.